



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
	BI/IBI 6	xistante	
N° de rapport: 23 /16 0 4 04/02			
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☑ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Celtiched - Selninc			
Personne sur place :			
Adresse de la visite : Code EAN de l'installation : Code EAN de l'installa			
Date de visite: 04/27/16Date d'émission: 04/27/16 Références client:			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💆 276 bis et dérogations 🗷 271 bis 🗅 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : Protection générale du branchement : A Nombre de tableaux : Nombre de circuits terminaux : 8+1			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	lits terminaux : 2	577
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
	Lifoldie	r as en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation Etat du matériel électrique installé		1	
Mesures de protection contre les contacts directs			
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		-	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	V		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	V		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			2
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	1		
Résistance de dispersion de la prise de terre :2Ω			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	ashi
n.m.	12		
A Abbence de plan Machi que de	2 fin	stoll	opon
Millione of the	((0 m) () Se () (v)	in it was not been as allowed	ONE AND THE STREET
THE TO BE SEEN TO THE THE REPORT OF THE TOP	aa aa aannin, _{ee} i	The real of the distance	ributeur were in the
TO COURSE OF THE PROPERTY OF T			The DENOTE OF SEC.
AND DESCRIPTION OF THE RESERVE OF TH			
Conclusion:			RA
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur: Pour SOCOTEC BELGIUM ASSE. CUPFARO			
Les régultets du contrôle ne nerrettent nee d'émattre de servicie de la little de l'acte de vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
lom et visa de l'inspecteur : / / / / Nom et visa du demandeur pour réception :			
Pour SOCOTEC BELGIUM ASSEL CUFFARO		entrement them I temperature that the	15-
Domenico was cer	tigreen.be		V8

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2